

## Point 2 – Plan de requalification de la filière administrative et revalorisation indemnitaire des ADJAENES

### Plan de requalification de la filière administrative

Dans le cadre du Grenelle de l'éducation, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a engagé, après concertation avec les organisations syndicales, un plan de requalification de la filière administrative sur une durée de six ans (2021-2026) qui permettra un repyramidage de la filière et la prise en compte de l'évolution des missions et des métiers en établissement et dans les services académiques.

A terme, la répartition catégorielle des emplois administratifs implantés dans l'académie d'AMIENS évoluera comme suit :

	Répartition actuelle	Répartition cible (2026)
Catégorie A	17,73%	24%
Catégorie B	32,35%	37%
Catégorie C	49,92%	39%

Après une première phase débutée à la rentrée scolaire 2021 avec la transformation de 18 postes de catégorie C en catégorie B, les possibilités de requalification dans l'académie d'AMIENS à la rentrée scolaire 2022 sont les suivantes :

- Requalification de 24 postes de C en B
- Requalification de 17 postes de B en A

#### Les principes :

Après réunion du groupe académique de travail, le 30 mars 2022, le principe général arrêté est de procéder à la requalification du poste lorsque les missions mentionnées sur la fiche de poste correspondent à des missions de catégorie supérieure (REME).

Les priorités académiques portent sur la requalification des postes suivants :

Requalifications de B en A	Requalifications de C en B
Postes d'adjoint gestionnaire dans les établissements de 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> catégorie (avec une priorité pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire)	Postes implantés dans des établissements de 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> catégorie, dotés d'au moins 4 supports administratifs et n'ayant pas de poste de catégorie B (avec une priorité pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire)
Etablissements dotés d'un service mutualisé	
Etablissements pilotes pour le déploiement d'op@le	
Postes de fondé de pouvoir	Supports de catégorie C implantés dans les circonscriptions IEN
Dans les services académiques : requalification des supports pour lesquels les fonctions correspondent à de l'encadrement	Dans les services académiques : requalification des supports dans les services sous-dotés en postes de catégorie B

### Les modalités de mise en œuvre :

A la rentrée scolaire 2022, plusieurs leviers permettent le déploiement des mesures de requalification :

- Les postes vacants ou libérés à l'issue de la mobilité interacadémique qui correspondent aux critères de requalification prioritaire n'ont pas été proposés dans le mouvement intra-académique de la catégorie actuelle afin de pouvoir être requalifiés à la rentrée 2022 dans la catégorie supérieure
- Dans le cadre des opérations de mobilité intra-académique, les postes répondant aux critères de requalification ont été placés hors mouvement : le poste, s'il est libéré, ne sera pas à nouveau pourvu par un agent titulaire de la catégorie d'origine et pourra ainsi être requalifié dès la rentrée 2022.
- Un maintien sur poste pourra être proposé aux agents promus par liste d'aptitude ou reçus au concours qui exercent déjà des missions qui correspondent à la catégorie supérieure.

### Les mesures à la rentrée scolaire 2022 :

Compte-tenu des modalités définies ci-dessus, à ce jour, 10 mesures de requalification de postes de la catégorie B vers la catégorie A peuvent être mises en œuvre à la rentrée scolaire 2022 :

Programme	Etablissement	Mesure	Observations
141	AUNEUIL Collège Le Point du Jour	- 1 SAENES + 1 AAE	Adjoint gestionnaire EPLE cat 4 Poste vacant
	CREIL Collège Gabriel Havez	- 1 SAENES + 1 AAE	Adjoint gestionnaire EPLE cat 4 REP+ Liste d'aptitude AAE
	LA FERTE-MILON LP Château-Potel	- 1 SAENES + 1 AAE	Adjoint gestionnaire EPLE LP cat 2 Poste vacant
	SAINT-QUENTIN Collège Jean Moulin	- 1 SAENES + 1 AAE	Adjoint gestionnaire EPLE cat 3 REP Liste d'aptitude AAE
	SOISSONS Lycée Gérard de Nerval	- 1 SAENES + 1 AAE	Responsable service mutualisé Liste d'aptitude AAE
214	DSDEN de l'Oise	- 1 SAENES + 1 AAE	Chef de cabinet Liste d'aptitude AAE
	Rectorat de l'académie d'AMIENS	- 1 SAENES + 1 AAE	Adjoint au chef de la DLS Liste d'aptitude AAE
	Rectorat de l'académie d'AMIENS	- 1 SAENES + 1 AAE	Conseiller RH de proximité de l' AISNE Poste vacant
	Rectorat de l'académie d'AMIENS	- 1 SAENES + 1 AAE	Conseiller RH de proximité de l'OISE Poste vacant
	Rectorat de l'académie d'AMIENS	- 1 SAENES + 1 AAE	Correspondant handicap Poste vacant

De nouvelles mesures de requalification pourront être proposées en fonction des résultats des opérations de gestion suivantes :

- Mouvement intra-académique des personnels de catégories C et B
- Liste d'aptitude d'accès au corps des SAENES
- Concours de recrutement de catégories A et B

## Revalorisation indemnitaire des ADJAENES

### Modalités nationales :

- concerne l'ensemble des ADJENES quelle que soit l'affectation (services académiques, EPLE)
- doit permettre un gain moyen total de 500 € annuels bruts
- 1<sup>ère</sup> étape - une revalorisation forfaitaire de 400 € quel que soit le groupe de l'agent
- 2<sup>ème</sup> étape – une convergence indemnitaire pour réduire les disparités entre académies d'une même région et entre régions académiques qui doit permettre d'allouer un gain moyen brut de 100 € environ
- Valeur de référence (cible nationale) pour l'ensemble du corps : 4 000 € / an

### Mesures proposées dans les académies de Lille et d'Amiens au 1er janvier 2022 en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée :

- Groupe 1 : + 550 €/an
- Groupe 2 : + 500 €/an

Soit une revalorisation annuelle de plus de 15%

Nouveaux montants annuels après revalorisation

	Groupe1	Groupe 2
<b>ADJAENES</b>	<b>3 600 € -&gt; 4 150 €</b>	<b>3 300 € -&gt; 3 800 €</b>
<b>ADJAENES P2C</b>	<b>3 725 € -&gt; 4 275 €</b>	<b>3 425 € -&gt; 3 925 €</b>
<b>ADJAENES P1C</b>	<b>3 850 € -&gt; 4 400 €</b>	<b>3 550 € -&gt; 4 050 €</b>

### Propositions de modifications dans l'académie d'AMIENS :

Afin de réduire le décalage constaté entre les deux académies en ce qui concerne la répartition des effectifs d'ADJAENES au sein des deux groupes, la modification suivante est apportée en ce qui concerne le classement en groupe 1 des agents exerçant en EPLE : intégration dans le groupe 1, des assistants de direction exerçant en autonomie. Cette mesure conduit à repositionner en groupe 1, 127 personnels de catégorie C, faisant progresser la part des agents **en groupe 1 de 2,68% à 31,35%**, sur le programme 141.

#### ➤ Par ailleurs, les modifications suivantes sont proposées pour les deux académies :

- ⇒ **Personnels Jeunesse et Sport** : les personnels administratifs affectés à la DRAJES et dans les SDJES ont pu être reclassés dans la cartographie RIFSEEP. Il conviendrait donc d'intégrer les missions exercées par ces agents dans les groupes de fonctions.
- ⇒ **Dans le groupe 1C des AAE** : intégrer la fonction de chef du CSP ainsi que chef de la DGP (chefs de services mutualisées de niveau 1)

Cf. grille actualisée ci-jointe